

---

---

**Ingénierie du logiciel — Exigences de  
qualité pour le logiciel et évaluation  
(SQuaRE) — Exigences de qualité pour  
les progiciels et instructions d'essai**

*Software engineering — Software product Quality Requirements and  
Evaluation (SQuaRE) — Requirements for quality of Commercial  
Off-The-Shelf (COTS) software product and instructions for testing*

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 25051:2006](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769240699/iso-iec-25051-2006)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769240699/iso-iec-25051-2006>

**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 25051:2006](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769240699/iso-iec-25051-2006)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769240699/iso-iec-25051-2006>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO/CEI 2006

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Version française parue en 2008

Publié en Suisse

**Sommaire**

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Conformité</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>3</b>
<b>4</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>3</b>
<b>5</b> <b>Exigences pour les progiciels</b> .....	<b>4</b>
<b>5.1</b> <b>Exigences pour le descriptif du produit</b> .....	<b>4</b>
<b>5.2</b> <b>Exigences pour la documentation utilisateur</b> .....	<b>9</b>
<b>5.3</b> <b>Exigences de qualité pour le logiciel</b> .....	<b>10</b>
<b>6</b> <b>Exigences pour la documentation de test</b> .....	<b>13</b>
<b>6.1</b> <b>Exigences générales</b> .....	<b>13</b>
<b>6.2</b> <b>Exigences pour le plan de test</b> .....	<b>14</b>
<b>6.3</b> <b>Exigences pour la description des tests</b> .....	<b>15</b>
<b>6.4</b> <b>Exigences pour les résultats des tests</b> .....	<b>16</b>
<b>7</b> <b>Instructions pour l'évaluation de la conformité</b> .....	<b>17</b>
<b>7.1</b> <b>Principes généraux</b> .....	<b>17</b>
<b>7.2</b> <b>Préalables à l'évaluation de conformité</b> .....	<b>18</b>
<b>7.3</b> <b>Activités d'évaluation de conformité</b> .....	<b>18</b>
<b>7.4</b> <b>Processus d'évaluation de conformité tierce partie</b> .....	<b>18</b>
<b>7.5</b> <b>Rapport d'évaluation de conformité</b> .....	<b>19</b>
<b>7.6</b> <b>Renouvellement de l'évaluation de conformité</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe A</b> (informative) <b>Définitions provenant d'autres normes</b> .....	<b>21</b>
<b>Annexe B</b> (informative) <b>Guide pour l'application aux progiciels d'applications critiques</b> .....	<b>24</b>
<b>Annexe C</b> (informative) <b>Comment utiliser l'ISO/CEI 25051</b> .....	<b>28</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>29</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI 25051 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 7, *Ingénierie du logiciel et du système*. Cette première édition annule et remplace la première édition de ISO/CEI 12119:1994.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769340699/iso-iec-25051-2006>

IEEE Computer Society a participé en tant qu'organisme de liaison à la révision de la présente Norme internationale. Certaines suggestions de l'adoption par IEEE de l'édition de 1994 de la présente Norme internationale ont été incorporées dans cette révision.

La présente version française de l'ISO/CEI 25051:2006 correspond à la version anglaise publiée le 2006-04-01 et corrigée le 2006-06-15, et à son Rectificatif technique ISO/CEI 25051:2006/Cor.1:2007.

## Introduction

Les progiciels sont utilisés dans une grande variété de domaines et leur bon fonctionnement est souvent vital pour les affaires, la sécurité ou les applications personnelles

Les progiciels sont des produits prêts à l'emploi vendus sur étagère à des acquéreurs qui n'ont eu aucune influence sur leurs caractéristiques et autres qualités. Un progiciel est typiquement vendu emballé avec la documentation utilisateur. L'information fournie par l'emballage est souvent le seul moyen utilisé par le fournisseur ou le diffuseur pour communiquer avec l'acquéreur ou l'utilisateur. Il est par conséquent important que les informations essentielles soient données pour permettre à des acquéreurs d'évaluer un progiciel satisfaisant leurs besoins.

La sélection de progiciels de très grande qualité est d'une importance primordiale car les progiciels peuvent nécessiter d'être opérationnels dans des environnements variés et sélectionnés sans avoir la possibilité de comparer les caractéristiques de produits similaires. Les fournisseurs ont besoin d'un moyen pour donner confiance aux utilisateurs dans les services fournis par le progiciel. Certains fournisseurs peuvent choisir l'évaluation par tierce partie pour les aider à apporter cette confiance.

En outre, quand les utilisateurs veulent être rassurés quant aux risques dans le domaine de la gestion ou de la sûreté, des assurances peuvent être obtenues par l'utilisateur en utilisant des techniques choisies par l'utilisateur après l'achat. La présente Norme internationale n'a pas l'intention de spécifier les exigences minimales de qualité pour les logiciels critiques; cependant, un guide informatif est fourni. (Voir Annexe B.)

L'ISO/CEI 12119:1994 a été développée pour satisfaire ce besoin. Cette Norme internationale prend en compte l'ISO/CEI 9126:1991, qui définit des exigences qualité.

L'environnement a changé. L'ISO/CEI 9126 a été révisée et rééditée en tant qu'ISO/CEI 9126-1 (avec l'introduction, par exemple, du concept de qualité de fonctionnement) et, dans la nouvelle série SQuARE, elle deviendra l'ISO/CEI 25010. L'ISO/CEI 12119:1994 a été utilisée par des organismes de certification, qui ont identifié certaines difficultés et ambiguïtés pour une utilisation correcte de la première édition.

Ces éléments sont les points majeurs pour la révision de cette Norme internationale qui fournit un ensemble d'exigences pour les progiciels et des exigences pour tester la conformité des progiciels à ces exigences.

Ce document est donc la révision de l'ISO/CEI 12119:1994 dans les conditions suivantes:

- être cohérent avec l'ISO/CEI 25010;
- prendre en compte les expériences de l'utilisation de la norme, en particulier par les organismes de certification;
- prendre en compte le nouveau contexte normatif;
- ajouter un article concernant les tests;
- supprimer l'Annexe B par cohérence avec l'ISO 9127.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 25051:2006](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769240699/iso-iec-25051-2006>

# Ingénierie du logiciel — Exigences de qualité pour le logiciel et évaluation (SQuaRE) — Exigences de qualité pour les progiciels et instructions d'essai

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale est applicable aux progiciels (en anglais COTS pour «Commercial Off-The-Shelf»).

EXEMPLE Il peut s'agir de traitements de texte, de tableurs, de gestionnaires de bases de données, d'outils graphiques, de logiciels avec des fonctions embarquées techniques, avec des fonctions intégrées scientifiques ou en temps réel comme des systèmes d'exploitation en temps réel ou des réseaux locaux pour l'avionique/la communication, de caisses enregistreuses automatiques, de convertisseurs monétaires, de logiciels de gestion de ressources humaines, d'outils de gestion commerciale, de logiciels permettant de générer des pages ou des sites Web.

Elle définit ce qui suit:

- a) des exigences de qualité applicables aux progiciels;
- b) des exigences pour la documentation de test du progiciel, y compris des exigences pour les tests, les cas de test et les rapports de test;
- c) des instructions pour l'évaluation de la conformité des progiciels.

NOTE L'ensemble des documents concernant les tests est appelé «documentation de test».

Elle comporte également des recommandations pour les progiciels critiques.

Elle a uniquement pour objet de donner confiance à l'utilisateur dans la mise en œuvre du progiciel, tel qu'il est proposé et fourni. Elle ne traite pas du processus de développement (y compris des activités ou produits intermédiaires, par exemple spécifications). Le système qualité d'un fournisseur est hors du domaine de la présente Norme internationale.

Elle s'adresse entre autres aux parties suivantes:

- a) aux fournisseurs de progiciel
  - 1) lorsqu'ils expriment les exigences applicables à un progiciel,
  - 2) lorsqu'ils annoncent des caractéristiques de leurs produits (ISO 9127),
  - 3) lorsqu'ils évaluent leurs progiciels selon des caractéristiques annoncées,
  - 4) lorsqu'ils émettent des déclarations de conformité [ISO/CEI 17050],
  - 5) lorsqu'ils souhaitent obtenir des certificats ou des marques de conformité [ISO/CEI Guide 23];
- b) aux organismes de certification qui voudraient établir un système particulier de certification par tierce partie (international, régional ou national) [ISO/CEI Guide 28];

## ISO/CEI 25051:2006(F)

- c) aux laboratoires d'essais qui devront suivre les instructions de test pour tester un progiciel en vue de l'attribution d'un certificat ou d'une marque de conformité (ISO/CEI 17025);
- d) aux organismes d'accréditation pour accréditer des organismes de certification ou des laboratoires d'essais;
- e) aux acheteurs potentiels qui ont la possibilité
  - 1) de comparer les exigences de l'activité envisagée avec les informations des descriptifs des produits existants,
  - 2) de rechercher des progiciels certifiés,
  - 3) de vérifier que les exigences sont satisfaites autrement;
- f) aux utilisateurs finaux qui peuvent bénéficier de meilleurs produits;
- g) aux organisations qui souhaitent
  - 1) définir des environnements managériaux et techniques basés sur les exigences qualité et méthodes définies dans la présente Norme internationale,
  - 2) manager et améliorer leurs processus qualité et leur personnel;
- h) aux organismes réglementaires qui peuvent exiger ou recommander les exigences de la présente Norme internationale pour des progiciels utilisés dans des applications critiques.

L'Annexe C fournit un guide pour l'utilisation de la présente Norme internationale.

## 2 Conformité

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769240699/iso-iec-25051-2006>

Un progiciel est conforme à la présente Norme internationale dans les conditions suivantes:

- a) s'il possède les propriétés spécifiées à l'Article 5;
- b) s'il a été testé en produisant une documentation de test satisfaisant aux exigences de l'Article 6;
- c) si les anomalies trouvées pendant les tests sont documentées et résolues avant la mise à disposition du produit. Les anomalies relatives à l'annonce d'une caractéristique doivent être résolues ou cette annonce doit être retirée. Des anomalies connues peuvent être acceptées dans les conditions suivantes:
  - 1) si l'anomalie n'est pas en contradiction avec l'annonce de la caractéristique; et
  - 2) si le fournisseur a dûment examiné la nature et l'impact de l'anomalie pour un acheteur potentiel, l'a estimé négligeable et a conservé la documentation des anomalies pour des améliorations futures.

Les recommandations dans les paragraphes sont optionnelles.

NOTE Pour faciliter l'évaluation de la conformité, les exigences de la présente norme sont rédigées sous forme de paragraphes de niveau 3 (numérotés X.X.X.X). Des notes informatives complètent ces paragraphes et peuvent servir de guide.

### 3 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/CEI 25000, *Ingénierie du logiciel — Exigences de qualité du produit logiciel et évaluation (SQuaRE) — Guide de SquaRE*

ISO/CEI 9126-1:2001, *Génie du logiciel — Qualité des produits — Partie 1: Modèle de qualité*

NOTE La référence à ISO/CEI 9126-1 sera remplacée par une référence à l'ISO/CEI 25010, *Ingénierie du logiciel — Exigences de qualité et évaluation du logiciel (SQuaRE) — Modèle de qualité*.

Voir la Bibliographie, qui fournit des documents informatifs additionnels.

### 4 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

#### 4.1

##### **fonction d'administration de l'application**

fonction réalisée par l'utilisateur incluant l'installation, la configuration, la sauvegarde de l'application, la maintenance (correction et évolution) et désinstallation

#### 4.2

##### **rapport d'évaluation de conformité**

document décrivant la conduite et les résultats d'une évaluation d'un progiciel

NOTE Adaptée de IEEE Std 610.12-1990 <http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769240699/iso-iec-25051-2006>

#### 4.3

##### **progiciel**

##### **COTS software product**

logiciel vendu sur étagère défini par un besoin du marché, disponible dans le commerce et dont l'utilité a été démontrée par un large éventail d'utilisateurs commerciaux.

NOTE 1 Un progiciel comporte ce qui suit:

- le descriptif du produit (y compris les informations figurant sur l'emballage, la fiche technique, informations de site Web, etc.);
- la documentation utilisateur (nécessaire pour installer et utiliser le logiciel);
- le logiciel sur un support informatique (disque, CD-ROM, téléchargement Internet, etc.).

NOTE 2 Cette définition est adaptée de l'ISO/CEI 14598-4:1999.

NOTE 3 Le logiciel est principalement composé de programmes et de données.

NOTE 4 Cette définition s'applique également à un descriptif du produit, une documentation utilisateur et un logiciel qui sont produits et supportés comme des produits manufacturés séparés, mais dont les modes de commercialisation classique et de licence peuvent ne pas s'appliquer.

#### 4.4

##### **fonction**

implémentation d'un algorithme dans le logiciel permettant à l'utilisateur final ou au logiciel d'effectuer tout ou partie d'une tâche

NOTE Une fonction n'est pas nécessairement accessible à l'utilisateur final (par exemple sauvegarde automatique pour la préservation des données).

**4.5 descriptif du produit**  
document exposant les propriétés du logiciel, dont le principal objet est d'aider des acheteurs potentiels à apprécier si le produit leur convient avant d'en faire l'acquisition

**4.6 document d'exigences**  
document contenant toute combinaison d'exigences ou de réglementations applicables à un progiciel

EXEMPLE Ces documents peuvent être des rapports techniques, des normes, une liste d'exigences (ou une spécification de référence type) pour un type d'utilisateur, un décret ou un règlement imposé par un gouvernement ou un organisme réglementaire.

**4.7 documentation de test**  
ensemble de la documentation inhérente aux activités de test

**4.8 environnement de test**  
configuration matérielle et logicielle nécessaire à l'exécution des cas de test

**4.9 objectif de test**  
ensemble identifié de caractéristiques du logiciel à déterminer dans des conditions spécifiques en comparant le comportant obtenu avec le comportement attendu

NOTE Adaptée de IEEE Std 610.12-1990.

**4.10 plan de test**  
document décrivant le domaine d'application, l'approche, les ressources et le calendrier des activités de test prévues

NOTE Adaptée de IEEE Std 610.12-1990.

**4.11 description des tests**  
description des conditions d'exécution des tests (c'est à dire procédure de test)

L'Annexe A fournit des définitions supplémentaires provenant d'autres normes.

## 5 Exigences pour les progiciels

### 5.1 Exigences pour le descriptif du produit

NOTE Le paragraphe concernant les informations présent sur l'emballage de ISO/CEI 9127, *Ingénierie du logiciel — Documentation pour l'utilisateur et renseignements sur l'emballage des progiciels grand public*, peut être utilisé comme élément d'entrée pour le descriptif du produit.

#### 5.1.1 Disponibilité

**5.1.1.1** Le descriptif du produit doit être disponible pour des acheteurs potentiels et des utilisateurs du produit.

#### 5.1.2 Contenu

**5.1.2.1** Le descriptif du produit doit contenir les informations nécessaires permettant à un acheteur potentiel d'apprécier si le produit répond aux exigences.

**5.1.2.2** Le descriptif du produit doit être exempt d'incohérences internes.

**5.1.2.3** Les affirmations du descriptif du produit doivent être testables ou vérifiables.

### **5.1.3 Identifications et indications**

**5.1.3.1** Le descriptif du produit doit posséder une identification unique.

**5.1.3.2** Le progiciel doit être identifié par son nom, une version et une date.

**5.1.3.3** Le descriptif du produit doit comporter le nom et l'adresse (postale ou Internet) du fournisseur et au moins un vendeur, vendeur ou distributeur de commerce électronique, si applicable.

**5.1.3.4** Le descriptif du produit doit indiquer les traitements et services que le progiciel peut exécuter.

**5.1.3.5** Quand des exigences définies par une loi ou par un organisme réglementaire s'appliquent au progiciel et que fournisseur revendique la conformité aux documents d'exigences correspondants, le descriptif de produit doit identifier ces documents d'exigences.

**5.1.3.6** Le descriptif du produit doit indiquer si le progiciel est pour plusieurs utilisateurs ou pour un seul utilisateur sur un système unique, ainsi que le nombre maximal d'utilisateurs simultanés pour un niveau de performance donné sur le système requis.

**5.1.3.7** Si le descriptif du produit mentionne des interfaces vers d'autres logiciels, ces interfaces ou logiciels doivent être identifiés.

**5.1.3.8** Le descriptif du produit doit indiquer les dépendances du progiciel avec des logiciels et (ou) des matériels spécifiques, avec les références appropriées.

EXEMPLES La référence peut inclure ce qui suit:

- nom du logiciel et (ou) matériel, <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45ec921a-10e1-40d8-9d58-789769240699/iso-iec-25051-2006>
- version;
- système d'exploitation spécifique.

**5.1.3.9** Le descriptif du produit doit indiquer si un soutien après la vente pour l'utilisation du progiciel est proposé ou non.

**5.1.3.10** Le descriptif du produit doit indiquer si une maintenance est proposée ou non. Dans l'affirmative, le descriptif du produit doit décrire les services de maintenance offerts.

### **5.1.4 Affirmations concernant la capacité fonctionnelle**

**5.1.4.1** Le descriptif du produit doit comporter, si applicable, des affirmations concernant la capacité fonctionnelle prenant en compte l'aptitude, l'exactitude, l'interopérabilité, la sécurité et la conformité relative à l'aptitude fonctionnelle. Ces affirmations, basées sur ISO/CEI 9126-1:2001, sont écrites de manière qu'une preuve vérifiable de la conformité puisse être démontrée.

**5.1.4.2** Le descriptif du produit doit comporter une vue d'ensemble des fonctions offertes par le produit à l'utilisateur final.

**5.1.4.3** Le descriptif du produit doit décrire toutes les fonctions critiques.

NOTE Se référer à l'Annexe B et à l'ISO/CEI 15026 pour plus d'informations.

**5.1.4.4** S'il existe des options ou des versions pour des composants logiciels, elles doivent être indiquées.

**5.1.4.5** Les limites d'utilisation connues du progiciel doivent être décrites.

EXEMPLES Les limites peuvent être ce qui suit:

- valeurs minimales ou maximales;
- longueur des clés;
- nombre maximal d'enregistrements dans un fichier;
- nombre maximal de critères de recherche;
- taille minimale d'échantillon.

**5.1.4.6** Si des moyens permettant d'empêcher les accès non autorisés, accidentels ou délibérés au logiciel sont fournis, ils doivent être mentionnés dans le descriptif du produit.

### 5.1.5 Affirmations concernant la fiabilité

**5.1.5.1** Le descriptif du produit doit comporter, si applicable, des affirmations concernant la fiabilité prenant en compte la maturité, la tolérance aux fautes, la possibilité de récupération et la conformité relative à la fiabilité. Ces affirmations, basées sur ISO/CEI 9126-1:2001, sont écrites de manière qu'une preuve vérifiable de la conformité puisse être démontrée.

NOTE Il convient de ne faire aucune affirmation concernant la fiabilité sans que le développeur établisse le bien-fondé de son affirmation par des données disponibles ou autres données vérifiables.

**5.1.5.2** Le descriptif du produit doit décrire la capacité du logiciel à continuer de fonctionner (c'est-à-dire être disponible) dans le cas d'erreurs de l'interface utilisateur, d'erreurs dans la propre logique de l'application, ou d'erreurs dues à la disponibilité des ressources système ou réseau.

**5.1.5.3** Le descriptif du produit doit comporter des informations sur les procédures de sauvegarde et de restitution des données.

NOTE Une indication affirmant que la sauvegarde des données est possible par les fonctions du système d'exploitation est acceptable.

### 5.1.6 Affirmations concernant la facilité d'utilisation

**5.1.6.1** Le descriptif du produit doit comporter, si applicable, des affirmations concernant la facilité d'utilisation prenant en compte la facilité de compréhension, la facilité d'apprentissage, la facilité d'exploitation, le pouvoir d'attraction, et la conformité relative à la facilité d'utilisation. Ces affirmations, basées sur ISO/CEI 9126-1:2001, sont écrites de manière qu'une preuve vérifiable de la conformité puisse être démontrée.

**5.1.6.2** Le descriptif du produit doit indiquer la nature de l'interface utilisateur.

EXEMPLES Les interfaces peuvent être ce qui suit:

- ligne de commande;
- menus;
- fenêtres;
- navigateur Web;
- touches de fonction;
- fonctions d'aide.